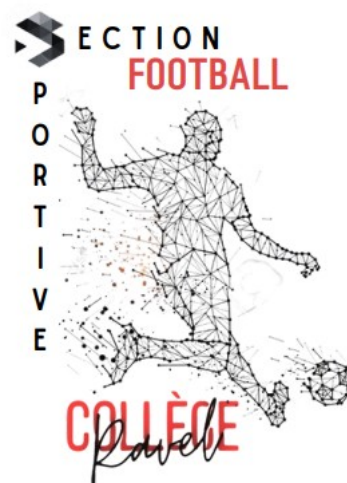

Projet pédagogique

Section sportive scolaire
Football



COLLÈGE MAURICE RAVEL

Montfort-l'Amaury



(Section sportive reconnue par la FFF et par l'éducation nationale)



1. Présentation

La Section Sportive Scolaire « Football » Premier Cycle permet à des jeunes (garçons ou filles) de pratiquer leur discipline favorite tout en poursuivant de bonnes études de la 6^{ème} à la 3^{ème}. Cette section entre dans le programme d'action de la Fédération Française de Football visant à améliorer le football d'élite à partir d'une meilleure détection, d'une préformation indispensable et, par la suite, d'une formation, le tout mis en place au niveau local sur un établissement scolaire avec le soutien d'un ou plusieurs clubs de football.

En place depuis 1998, elle a permis à de nombreux jeunes de s'épanouir dans le cadre du football tout en leur permettant de se construire un avenir scolaire solide.

Le souci scolaire est une priorité pour les responsables de section sportive et le choix de cette option pour les élèves ne doit pas remettre en cause leur parcours scolaire. C'est alors un triple projet dans lequel nous nous inscrivons : un projet scolaire, éducatif et sportif. La liaison entre les familles et le responsable de la section sportive est un élément essentiel pour que le suivi soit assuré au collège et à la maison.

2. Fonctionnement et organisation

2.1. Scolarité

Comme toute autre option, la section sportive implique que les élèves soient rassemblés par classe (la classe est alors composée des élèves de section sportive complétée par d'autres élèves en fonction du nombre de places).

Ils suivront le même programme que les autres élèves du collège, y compris en EPS. Les heures de section sportive (3h par semaine) viennent se rajouter aux heures obligatoires.

Comme pour les autres matières, une appréciation et un bilan seront portés à chaque trimestre sur le bulletin de l'élève. Elle relève principalement de l'investissement, du comportement et des progrès effectués. Le travail des élèves de la section sportive est suivi par l'ensemble de l'équipe pédagogique, et en particulier par leur professeur principal, les chefs d'établissement, et le responsable de la section sportive.

Si l'élève ne donne pas satisfaction à ses professeurs, tant sur le plan des résultats que du comportement, l'équipe pédagogique pourra prendre la décision de sanctionner ou d'exclure temporairement ou définitivement l'élève de la section sportive.

2.2. Les entraînements

2.2.1. L'encadrement

L'encadrement des séances d'entraînement sera assuré par M.ANGEL responsable de la section sportive, titulaire du Master spécialité football et du BMF (Brevet de Moniteur de Football).

2.2.2. Les créneaux

Les créneaux sont répartis dans la semaine de sorte à ce que l'emploi du temps de chacun et chacune soit le plus équilibré possible (section sportive, EPS, AS).

6e/5e	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin		EPS 6 ^e 8h30-10h20	EPS 6 ^e (10h30-12h30)	EPS 5 ^e (sem B) 8h30-10h20	
Après-midi	Section 15h-17h	EPS 5 ^e 15h-17h	AS	Section 16h-17h	

4e/3e	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	EPS 4 ^e 10h30-12h30		EPS 8h30 – 10h20 4 ^e (sem B) 3 ^e (sem A)	EPS 3 ^e 10h30 - 12h30	
Après-midi		Section 15h-17h	AS		Section 16h-17h

Deux groupes d'entraînement sont ainsi constitués : 6^e / 5^e et 4^e / 3^e

Chaque groupe aura 2 créneaux par semaine (2h + 1h). Le créneau de 2h du début de semaine sera consacré exclusivement aux entraînements extérieurs (stade Ernest May – terrain synthétique). Le créneau de fin de semaine (1h) sera quant à lui consacré à quelques entraînements en extérieur mais aussi à des interventions théoriques, de la formation arbitrage, des séances futsal, etc.).

2.2.3. Installations et équipements

Pour tous ces créneaux, des installations sont mises à notre disposition pour évoluer dans les meilleures conditions possibles. Pour le terrain extérieur, il s'agira donc du terrain synthétique du stade Ernest May. Nous aurons accès aux vestiaires situés à l'intérieur du gymnase. Pour ce qui est des séances théoriques, nous aurons ponctuellement accès à des salles de classe. Enfin, pour ce qui est des séances en intérieur, nous aurons occasionnellement accès au gymnase.

Chaque élève recevra des équipements (tenue d'entraînement, survêtement, tenue de match) au cours de son parcours au collège. Le but étant que chacun et chacune puisse évoluer dans les meilleures conditions possibles. Cet équipement est remis en début de 6^e et en début de 4^e. Charge à l'élève d'en prendre soin et de se présenter aux entraînements et matchs avec la tenue adéquate.

2.3 L'Association Sportive et les compétitions UNSS

Les élèves de la section sportive s'engageront à se licencier à l'Association Sportive du collège, et ce dans le but de pouvoir participer aux compétitions. C'est dans ce cadre qu'ils seront convoqués pour participer aux différentes compétitions durant l'année, se déroulant le mercredi après-midi.

L'élève de section sportive s'engage à participer aux rencontres excellences (rencontres entre sections, 4 à 6 fois dans l'année) et est vivement invité à y participer quand il s'agit de rencontres district car elles participent à la programmation annuelle de la section sportive.

Pour tout ce fonctionnement, chaque élève aura en début d'année un **contrat d'engagement** à signer dans lequel figurera ce qu'il est attendu de sa part.

3. Objectifs

3.1. - Scolaire

Une scolarité réussie reste l'objectif principal pour tout élève, y compris pour ceux étant en section sportive. L'idée est de motiver et permettre aux élèves de s'épanouir dans le domaine sportif tout en suivant une scolarité normale de la 6^e à la 3^e afin que chacun et chacune ait les moyens de faire des choix pour son orientation.

3.2. - Sportif

- Développer une motricité spécifique à l'activité football en travaillant sur plusieurs domaines (agilité, vitesse, force, endurance, réactivité, technique, etc.). Ces qualités seront évaluées chaque année à travers les tests physiques et techniques individuels.

- Sur un versant plus collectif, la notion tactique sera aussi abordée et développée dans les différentes phases de jeu (offensives, défensives, transitions).

- Acquérir une autonomie de pratique, et notamment en ce qui concerne la partie « échauffement » à travers des procédés simples et répétés. Dans la même idée, une partie « hygiène et santé du footballeur » sera abordé à travers des parties théoriques.

- Une formation à l'arbitrage sera également développée. L'objectif étant qu'à la fin de leur parcours, chaque joueur et chaque joueuse connaisse les lois du jeu et reconnaisse leur application sur le terrain en situation réelle de match.

3.3. - Éducatif

La section sportive porte aussi une visée éducative, au-delà des réussites scolaire et sportive, elle contribue à former de futurs citoyens et citoyennes. L'objectif est alors d'éduquer par le sport, sur ce qu'il peut apporter de bénéfique en termes de valeurs. Les finalités sont les suivantes.

- **Créer et développer l'esprit de groupe.** Au delà de l'aspect collectif du football, il s'agit de répondre à une des particularités de la section sportive, qui est d'avoir un public mixte et venant de clubs différentes. Il s'agira alors d'apprendre à s'entraider, être solidaire les uns des autres malgré les différences footballistiques.

- **Entretenir et développer la mixité au sein de la section sportive.** La présence de joueuses dans les effectifs est une richesse pour la section sportive. Elle permet à des jeunes joueuses de s'y investir pleinement et contribue au développement culturel du sport féminin. Le créneau « foot féminin » proposé à l'Association Sportive du collège va dans ce sens et doit permettre un recrutement plus large.

- **L'autonomie** est une finalité importante dans le projet. La gestion de l'emploi du temps (3h en plus) et du matériel (gestion équipements entraînement et match) implique un certain niveau d'autonomie et d'organisation.

- **L'éducation à la santé** sera une thématique développée. Elle apparaît importante dans la mesure où elle doit encourager chaque jeune à prendre conscience de la nécessité d'une pratique physique régulière. A l'inverse, elle contribue également à rappeler que le surentraînement peut poser des problèmes, surtout à l'adolescence. L'idée est d'apprendre à mieux connaître son corps, pour mieux le gérer et prévenir des blessures.

4. Recrutement

4.1 Pour les élèves de CM2 arrivant en 6^e

Le recrutement s'effectue en 2 phases : dossier scolaire puis tests foot

Dans un premier temps, le comité de pilotage de la section sportive effectue une étude des dossiers remis à temps et complets. Une suite sera donnée (convocation ou refus).

Lors de cette phase, les critères retenus sont :

- les résultats scolaires en général
- l'appréciation générale (attitude face au travail, comportement en classe et à l'école)
- les sous appréciations (s'il y en a) en EPS et en EMC.
- l'avis circonstancié de l'enseignant.e

Les tests techniques se déroulent au stade Ernest May sur une demi journée. Il s'agit d'évaluer les capacités techniques, physiques et collectives :

- jonglerie : pied droit, pied gauche, tête
- conduite de balle : parcours en forme de « 8 »
- vitesse linéaire : 30m
- vivacité (course brisée) : le 40m en L

- appréciation et sens du jeu : confrontation en 4v4 sur terrain réduit puis en 8v8 contre des élèves de 6^e de la section sportive.

- gardien de but: épreuves spécifiques

Suite à ces tests, les familles seront notifiées d'un refus ou de l'admission de leur enfant en section sportive.

4.2 Pour les élèves étant déjà dans le collège

Même s'il est préférable d'intégrer la section sportive dès la classe de 6^e, son intégration est possible pendant les années de collège.

Dans ce cas, la famille doit se rapprocher du responsable de la section sportive ou bien en faire part au professeur principal de leur enfant. La famille sera alors recontactée par le responsable pour constituer le dossier de demande.

Dans ce dossier, seront demandés :

- les bulletins de l'année en cours et/ou de l'année passée

- l'avis circonstancié du professeur d'EPS

- une lettre de motivation et d'engagement de la part de l'élève

4.3 Recrutement hors secteur

Les deux premiers points étant valables uniquement que pour les élèves dépendant du collège Maurice Ravel, le procédé n'est pas le même pour les élèves dits « hors secteur ».

Une demande de dérogation est possible au titre de la section sportive.

Dans ce cas, se rapprocher directement du collège pour plus d'informations.